# Code de transparence

## - IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS –

Janvier 2026

## Table des matières


***I. Fonds concerné par ce Code de transparence ..... 2***

***II. Données générales sur la société de gestion ..... 3***

***III. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence ..... 6***

***IV. Processus de gestion ..... 13***

***V. Contrôle ESG ..... 16***

***VI. Mesures d'impact et reporting ESG ..... 17***


**Déclaration d'engagement**

L'Investissement Socialement Responsable est un élément important de la stratégie d'IVO Capital Partners et de la gestion du fonds IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS. IVO Capital Partners est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable depuis 2017 et se félicite de la mise en place de ce code de transparence.

**Conformité avec le Code de Transparence**

La société de gestion IVO Capital Partners s'engage à être transparente. Nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans les pays où nous opérons. Le fonds IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS respecte l'ensemble des recommandations du Code.

# I. Fonds concerné par ce Code de transparence

Le présent code de transparence s'applique au fonds IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS.

| Nom du fonds : IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Stratégie dominante et complémentaires** | **Classe d'actifs principale** | **Exclusions appliquées par le fonds** | **Encours du fonds au 31/12/2024** | **Labels** | **Liens vers les documents relatifs au fonds** |
| Stratégie dominante :<br>☐ Best in class<br>☒ Best in universe<br>☐ Best effort<br>☐ Thématique ISR<br>Stratégie complémentaire :<br>☒ Exclusion<br>☒ Engagement | ☐ Actions françaises<br>☐ Actions de pays de la zone euro<br>☐ Actions des pays de l'Union européenne<br>☐ Actions internationales<br>☒ Obligations et autres titres de créances internationaux<br>☐ Monétaires<br>☐ Monétaires court terme<br>☐ Fonds à formule | ☐ Alcool<br>☒ Armement<br>☒ Charbon<br>☒ Énergies fossiles non-conventionnelles<br>☒ Pacte mondial<br>☒ Tabac<br>☒ Autres politiques sectorielles<br>- Jeux d'argent<br>- Huile de palme et pâte à papier<br>- Fourrure<br>- Pornographie<br>- Sables bitumineux<br>- Pays sous embargos commerciaux et sanctions internationales | 306.222 M€ | ☑ Label ISR<br>☐ Label TEEC<br>☐ Label CIES<br>☐ Label Luxflag<br>☐ Label FNG<br>☐ Label Autrichien<br>☐ Autres | Lien<br>- DICI<br>- Prospectus<br>- Rapport de gestion<br>- Reporting financier et extra-financier<br>- Présentations diverses<br>- Autres |

# II. Données générales sur la société de gestion

## 1) Nom de la société de gestion en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

L'OPCVM en charge du fonds auquel s'applique le présent code est **IVO FUNDS**. IVO FUNDS est géré par la société de gestion **IVO Capital Partners.**

**IVO FUNDS**

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

Siège social : 28-32 Place de la Gare, L-1616 Luxembourg

R.C.S Luxembourg B 193811

**IVO Capital Partners**

Société par actions simplifiée au capital social de 250 000€

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP13000022

Siège social : 32 rue des Belles Feuilles 75016 Paris, France

R.C.S. Paris n°753107432

Site internet : https://ivocapital.com/

## 2) Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

**En tant que fonds d'investissement et gestionnaire d'actifs, l'objectif d'IVO Capital Partners est d'offrir à ses investisseurs un rendement supérieur au marché tout en respectant ses obligations fiduciaires**. Nous estimons que l'investissement responsable et l'intégration des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à nos analyses d'investissement font partie intégrante de ces obligations.

Les émetteurs de notre univers font régulièrement face à des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il arrive fréquemment qu'un risque ESG résulte en une forte baisse du prix d'une obligation, une restructuration voire un défaut de paiement. **L'analyse des risques ESG participe donc à notre objectif d'amélioration du rendement ajusté du risque de nos portefeuilles sur le long terme.**

En 2017, IVO Capital Partners est devenu signataire de la charte des Principes pour l'Investissement Responsable mise en place par les Nations Unies, afin de s'inscrire dans une démarche proactive d'investissement responsable. Depuis, la société de gestion a intégré l'ESG a sa politique d'investissement et a rendu sa politique et sa démarche d'investisseur responsable publiques.

- **Le pilier environnemental de notre politique d'investissement responsable vise à encourager et soutenir les entreprises dans la gestion des risques environnementaux associés à leur activité et dans la transition vers une activité durable.** Par exemple, les entreprises pétrolières présentes dans notre univers s'intéressent de plus en plus à l'après-pétrole : elles doivent développer des technologies à bas carbone pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et encourager l'utilisation de produits biodégradables respectueux de l'environnement.
- **Nous pensons que l'intégration des facteurs sociaux améliore notre processus décisionnel en identifiant l'exposition des entreprises aux risques liés à la gestion des relations avec leurs salariés, leurs clients, leurs parties prenantes et les communautés locales**. Les entreprises d'Amérique Latine productrices de protéines, de sucre et d'éthanol sont par exemple concernées par les problématiques liées au bien-être animal, à la déforestation et à la protection des droits des autochtones. D'autres considérations sociales ont un impact sur les prix et les rendements des obligations, comme par exemple le respect des communautés locales ou encore la lutte contre le travail des enfants.
- **En tant que gestionnaire d'actifs, il est primordial de s'assurer de la solidité des entreprises en matière de gouvernance afin de minimiser les risques d'annonce et de révélations pouvant affecter le prix des entreprises en portefeuille.** IVO Capital Partners accorde une importance accrue à l'analyse de la gouvernance, d'autant plus dans les pays émergents où les règles sont parfois moins strictes ou moins respectées que dans les pays développés. Les scandales de corruption ou encore de manque d'indépendance du conseil d'administration peuvent avoir des impacts importants sur le prix des obligations.

IVO valorise deux piliers dans le système de gouvernance des entreprises :

- Transparence : le conseil d'administration et la direction de l'entreprise doivent être prêts à partager l'information ouvertement lorsque cela leur est demandé, pouvoir répondre à nos questions, expliquer leurs décisions et instaurer une relation de confiance.
- Intégrité de la direction et du conseil d'administration : les actionnaires et dirigeants de la société doivent être fiables, et IVO s'attache à vérifier qu'il n'y ait pas de passif d'affaire de corruption ou de scandale liés aux actionnaires ou aux dirigeants avant d'investir.

Nous exploitons trois leviers d'action afin d'intégrer ces considérations ESG à notre stratégie d'investissement :

- **Exclure de notre univers d'investissement** les entreprises et les secteurs sujets à des controverses ESG ;
- **Évaluer la qualité des entreprises en intégrant les risques et opportunités ESG** qui les impactent dans nos décisions et notre suivi d'investissement ;
- **S'engager aux côtés des sociétés de notre portefeuille** afin de les aider à adopter des bonnes pratiques ESG.

## 3) Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

IVO Capital Partners a formalisé sa démarche d'investisseur responsable dans les documents suivants :

- Politique d'investissement responsable
- Politique d'exercice des droits de vote
- Politique d'engagement

## 4) Comment est appréhendée la question des risques /opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

IVO Capital Partners a la conviction que l'étude des risques et opportunités ESG permet d'obtenir une connaissance approfondie de ses entreprises en portefeuille, de la manière dont elles créent de la valeur et dont elles gèrent les ressources non reconnues par les états financiers. Nous intégrons donc systématiquement l'étude des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à notre processus d'arbitrage.

La gestion des risques liés au changement climatique fait partie intégrante de notre approche ESG globale. Nous intégrons l'ESG à notre politique d'investissement tout d'abord via une politique d'exclusion sectorielle, visant à exclure les sociétés n'ayant pas mis en place de « Politique Responsable » et opérant dans des secteurs controversés. Ensuite, nous avons mis en place une politique d'intégration qui associe des indicateurs ESG à notre analyse des sociétés au moment de la prise de décision d'investissement ainsi que du suivi de notre portefeuille. Cette politique d'intégration est mise en œuvre grâce à notre partenariat avec des prestataires extérieurs comme Sustainalytics et Trucost, ainsi qu'à notre recherche interne. Enfin nous nous engageons auprès des sociétés, toujours grâce à l'aide de Sustainalytics, pour les encourager à mieux appréhender et à gérer les risques ESG.

## 5) Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

L'ensemble de l'équipe d'IVO Capital Partners a accès à la recherche ESG de la société de gestion, notamment aux fiches d'analyse ESG produites pour chaque entreprise en portefeuille ou susceptible de faire l'objet d'un investissement.

Les équipes d'IVO Capital Partners impliquées dans l'activité d'investissement responsable sont :

- Les co-fondateurs (Président et Directeurs Généraux) : sponsors formels de la politique d'investissement responsable de la société de gestion ;
- L'analyste ESG / responsable ESG : mise en place de la politique d'investissement responsable, coordination des actions, rédaction des analyses ESG, formation interne sur la finance durable et à impact ;
- Les gérants des fonds et mandats : gestion des stratégies d'investissement responsable ;
- L'équipe d'analystes : application de la politique d'exclusion, soutien aux analyses ESG ;
- L'équipe commerciale : promotion des produits d'investissement responsable ;
- L'équipe juridique : responsabilité de la documentation légale du fonds ;
- L'équipe risque et reporting, le Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI) : gestion des risques et reporting, contrôle de second niveau.

## 6) Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

IVO Capital Partners emploie 1 analyste ISR qui se consacre exclusivement à la mise en place de la nouvelle politique d'investissement responsable et d'intégration ESG de la société de gestion.

L'ensemble de l'équipe d'analystes (7 personnes) est également chargée de soutenir l'analyste ISR en appliquant la politique d'exclusion et en intégrant les problématiques et les controverses ESG dans leurs rapports d'analyse et leurs entretiens avec le management.

Équipe de gestion actuelle, susceptible d'évoluer dans le temps.

## 7) Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

| **Initiatives généralistes** | **Initiatives environnement/climat** | **Initiatives sociales** | **Initiatives gouvernance** |
|---|---|---|---|
| ☐ SIFs – Social Investment Forum (plus détails des commissions)<br>☒ PRI – Principles for Responsible Investment<br>☐ ICCR – Interfaith Center on Corporate Responsibility<br>☐ Ecumenical Council for Corporate Responsibility<br>☐ Commissions AFG<br>☐ EFAMA RI WG<br>☐ European Commission's High Level Expert Group on Sustainable Finance<br>☒ Autres<br>- IIRC – International Integrated Reporting Council<br>- UNGC – Un Global Compact | ☐ IIGGC Institutional Investors Group on Climate Change<br>☒ CDP – Carbon Disclosure Project<br>☐ Montreal Carbon Pledge<br>☐ Portfolio Decarbonization Coalition<br>☐ Green Bonds Principles<br>☐ Climate Bonds Initiative<br>☐ Appel de Paris<br>☒ Autres<br>- Climate Action 100+ | ☐ Accord on Fire and Building Safety in Bangladesh<br>☐ Access to Medicine Foundation<br>☐ Access to Nutrition Foundation<br>☐ Autres | ☐ ICGN – International Corporate Governance Network<br>☐ Autres |

## 8) Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Au 31/12/2024, l'encours total des actifs ISR d'IVO Capital Partners est de 162.5 millions d'euros.

Notre politique d'exclusion, d'intégration ESG et d'engagement s'applique à l'ensemble de nos fonds obligataires. Les actifs ISR sont les actifs pour lesquels l'univers d'investissement est non seulement défini selon notre politique d'investissement responsable, mais également par une approche Best-in-universe qui exclut les émetteurs dont la qualité ESG se situe dans les 75 % les moins bien notés de l'univers d'investissement (univers construit en nombre d'émetteurs).

## 9) Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Les actifs ISR d'IVO Capital Partners représentent environ 10,5 % des encours totaux sous gestion au 31/12/2024.

### 10) Quels sont les fonds ISR ouverts au public géré par la société de gestion ?

Le fonds ISR ouvert au public géré par IVO Capital Partners est :

- IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI

## III. Données générales sur le fonds ISR présenté dans ce Code de transparence

### 1) Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

Contribuer par notre activité de gestion d'actifs à orienter la croissance économique des pays émergents et au sens plus large, la croissance mondiale vers une croissance durable est une démarche à laquelle IVO souhaite participer. Cette croissance est importante autant pour la performance financière des entreprises que pour nos clients. **Notre approche Best-in-universe nous permet de nous désengager progressivement des émetteurs qui ont une qualité ESG largement inférieure au reste de l'univers.**

En tant que gestionnaire d'actifs, nous devons également prendre en compte tous les critères pouvant avoir un impact sur le rendement de nos investissements. Les coûts et les risques liés à la transition ESG peuvent impacter directement les dépenses d'investissements, l'endettement, la possibilité de refinancement, le coût et l'accès au capital, qui sont des métriques primordiales de l'analyse crédit. **La prise en compte de critères ESG nous permet donc de compléter notre analyse et d'identifier des risques difficiles à déceler avec uniquement des éléments financiers.**

Le potentiel de croissance des entreprises des pays émergents est important, mais les risques ESG associés le sont aussi. Les réglementations de ces pays sont généralement moins contraignantes et les problèmes de corruption et les défis environnementaux et sociaux peuvent être importants. **Notre politique d'engagement vise à aider ces entreprises à mieux gérer les risques ESG et à les soutenir dans une démarche de changement positif.**

### 2) Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

IVO Capital Partners mobilise en interne une personne à temps plein pour réaliser les analyses ESG des émetteurs étudiés pour un potentiel investissement. L'analyste ESG soutient le gérant du fonds en lui fournissant un niveau de recommandation en fonction de ses échanges avec l'émetteur, ses recherches additionnelles, l'appréciation du gérant et une méthodologie propriétaire qui s'appuie sur la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board. Le niveau de recommandation ESG final est le résultat des échanges entre l'analyste ESG et le gérant du fonds.

L'ensemble de l'équipe d'analystes (7 personnes) est également chargée de soutenir l'analyste ISR en appliquant la politique d'exclusion et en intégrant les problématiques et les controverses ESG dans leurs rapports d'analyse et leurs entretiens avec le management.

**Sources d'information ESG**

Nous faisons également appel à des sources d'informations et des prestataires extérieurs variés. Nous visons une approche la plus complète possible, et nous souhaitons ainsi capitaliser sur l'expertise et les connaissances de chacun de nos partenaires.

- **Sustainalytics :**

a. Vue d'ensemble de l'offre de Sustainalytics

Sustainalytics est l'une des principales sociétés de notation et de recherche ESG, avec 600 salariés et plus de 700 clients. Elle appartient à Morningstar, PGGM, ABN AMRO MeesPierson et Renewal Partners. Ses principaux clients sont des banques ou gestionnaires d'actifs et de fortune tels que Blackrock, Amundi Asset Management, Goldman Sachs Asset Management, ou encore des émetteurs d'obligations vertes comme Apple ou Starbucks Coffee. Elle travaille en collaboration avec des indices tels que S&P, JP Morgan, ou encore des plateformes comme Morningstar.

Sustainalytics propose plusieurs approches d'investissement responsable :

- Sélection négative : exclusion d'entreprises faibles en termes d'ESG ou impliquées dans des industries controversées ;
- Sélection sur des normes : identification des entreprises qui ne respectent pas les législations et les normes internationales ;
- Sélection positive : investissement dans les entreprises les plus performantes en termes d'ESG ;
- Intégration : incorporation de l'analyse ESG dans le processus d'investissement et de valorisation afin d'améliorer le profil de rendement-risque d'un portefeuille d'investissement ;
- Engagement : engagement collaboratif et direct et vote par procuration sur des considérations ESG ;
- Investissement d'impact et thématique : investissement ciblé sur des entreprises ayant pour but de résoudre les défis liés au développement durable (Taxonomie, SFDR, PAI).

b. Notation risque ESG

La notation risque ESG de Sustainalytics mesure l'exposition d'une entreprise aux risques ESG et sa gestion des risques ESG matériels d'un point de vue financier. L'exposition d'une entreprise est déterminée par l'industrie dans laquelle elle opère et par ses caractéristiques internes. Une problématique ESG est considérée comme matérielle si l'entreprise est suffisamment exposée à celle-ci. La gouvernance d'entreprise est par exemple matérielle pour toutes les entreprises. Les entreprises sont ensuite classées dans cinq catégories de risque : négligeable, faible, moyen, élevé et sévère.

Sustainalytics mesure d'abord l'exposition globale de l'entreprise aux risques ESG. Sont ensuite distingués les risques gérables et les **risques ingérables** : par exemple, une entreprise pétrolière sera toujours confrontée aux risques liés au carbone à moins qu'elle ne change son modèle économique. L'entreprise adresse une partie du risque gérable à l'aide de politiques et de programmes spécifiques. Le reste du risque non géré constitue **l'écart de gestion**. **La notation risque ESG additionne le risque ingérable et l'écart de gestion.**

Sustainalytics s'appuie sur une revue annuelle des données de l'entreprise, des actualités, des rapports d'industrie et d'ONG, des comparables et des retours de l'entreprise, ainsi que sur une surveillance quotidienne des actualités liées à l'entreprise.

c. Recherche sur les controverses

Sustainalytics suit environ 83 000 sources dans le monde avec une couverture de plus de 15 000 émetteurs. Les incidents (poursuite judiciaire ou déversement de pétrole par exemple) sont identifiés et requalifiés en controverses. La controverse est ensuite notée de 1 à 5 (faible, modérée, significative, forte, sévère). Enfin, Sustainalytics estime l'évolution de la notation sur les 12 prochains mois en fonction de plusieurs critères comme les facteurs de risque et les systèmes de gestion.

- **Trucost :**

Fondée en 2000, Trucost appartient à S&P et emploie 100 personnes dont 50 analystes dédiés à la recherche environnementale. En France, environ 70% des rapports des investisseurs institutionnels se basent sur les services, outils ou données Trucost, qui couvrent 15 000 entreprises cotées, 170 pays ainsi que des entreprises non cotées. Trucost se base sur les outils S&P et ses données financières et donne un accès à toutes les données sous-jacentes en format Excel, avec une équipe à disposition 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine.

Chaque année, depuis 2005, Trucost analyse tous les impacts carbones et environnementaux directs et indirects des émetteurs (entreprises et pays) et ceci dans tous les secteurs d'activités dans lesquels l'émetteur opère. Cela comprend par exemple l'énergie consommée par les entreprises du secteur informatique, les ressources en eau et minérales utilisées par les secteurs industriels ou encore les déchets émis par divers secteurs.

Les analystes Trucost suivent les étapes suivantes lorsqu'ils analysent un émetteur :

1) Collecte des données financières et de production puis segmentation par segment Trucost / NACE. Estimation de tous les impacts environnementaux via un modèle d'estimation ;
2) Collecte des données carbone et des ressources environnementales reportées par les émetteurs ;
3) Comparaison / Vérification des données ;
4) Phase de dialogue avec l'émetteur ;
5) Mise à disposition des données aux institutions financières clientes de Trucost.

Trucost utilise les sources suivantes : les rapports annuels, les données par actifs communiquées par l'émetteur et le régulateur et les entretiens annuels avec les entreprises.

- **Agences de notation :**

Nous nous appuyons sur la recherche ESG de Moody's et S&P, qui publient régulièrement des notes et des rapports sur l'environnement, la gouvernance, les problématiques sociales et des thématiques variées (par exemple, la croissance des véhicules électriques en Californie, l'impact environnemental des obligations vertes, etc.).

- **Services d'information financière**

Nous utilisons également les fournisseurs de recherche REDD Intelligence (entreprises des marchés émergents) et Debtwire (marché obligataire). Nous nous appuyons notamment sur leur recherche dédiée aux actionnaires et aux actualités concernant les entreprises.

- **Note de brokers :**

Enfin, certains brokers publient régulièrement de la recherche ESG, à laquelle IVO Capital Partners est abonnée, comme celle de DNB.

## 3) Quels critères ESG sont pris en compte par le fonds ?

Ce produit financier prend en compte des critères environnementales sociales et de gouvernance (ESG) à travers :

i) l'intégration systématique au processus d'investissement de notations externes fournies par le cabinet de recherche Sustainalytics (https://www.sustainalytics.com/), dont la méthodologie prend en compte 21 critères. Ces critères incluent : gouvernance des entreprises / accès aux services primaires / pots-de-vin et corruption / éthique des affaires / relations avec les communautés / confidentialité et sécurité des données / émissions, effluents et déchets / carbone - opérations / carbone - produits et services / incidences E&S des produits et services / droits de l'homme / droits de l'homme - chaîne d'approvisionnement / capital humain / utilisation des sols et biodiversité / utilisation des sols et biodiversité - chaîne d'approvisionnement / santé et sécurité au travail / intégration ESG - secteur financier / gouvernance des produits / résilience / utilisation des ressources / utilisation des ressources - chaîne d'approvisionnement.

Selon le secteur d'activité de l'émetteur considéré, une ou plusieurs des 21 critères sont pris en compte par Sustainalytics pour déterminer la notation de l'émetteur en question, afin de refléter les risques ESG à son secteur d'activité.

ii) la mesure et le suivi de l'impact environnemental de notre portefeuille grâce aux données de trucost qui prend en compte les critères environnementaux suivants :

- L'empreinte carbone de notre fonds : l'empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre, passées, actuelles ou futures, directes ou indirectes, associées aux émetteurs faisant partie du portefeuille d'investissement. L'unité est le tCO2e, ou le tCO2e par CA / montant investi / unité de production.

- L'analyse 2 degrés : l'évaluation de la résilience de la stratégie doit prendre en compte la transition vers une économie plus efficiente en carbone et consistante avec un scénario inférieur ou égal à 2 degrés. L'unité est la température ou le différentiel de CO2 ou le différentiel de CO2 par montant investi.

## 4) Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par le fonds ?

IVO Capital Partners intègre la gestion des risques et opportunités liés au changement climatique dans ses analyses préinvestissement et dans son suivi de portefeuille. Les critères liés au changement climatique ont un impact direct sur la note de risque ESG fournie par Sustainalytics et sur notre analyse interne. Nous portons notamment une attention accrue aux indicateurs environnementaux mentionnés à la question précédente, fournis par Sustainalytics et Trucost : carbone – opérations propres à l'entreprise, émissions, effluents et déchets, utilisation des ressources, empreinte carbone de notre fonds, empreinte environnementale de notre fonds, analyse 2 degrés.

Notre analyse ESG prend systématiquement en compte les risques physiques auxquels sont exposées les activités des émetteurs. Nous utilisons des bases de données comme ThinkHazard afin d'identifier les risques physiques les plus sévères dans les zones d'activité des entreprises et la manière dont le changement climatique affecte ces risques. Nous portons également une attention importante aux événements météorologiques extrêmes, à l'évolution de la disponibilité et du prix des ressources naturelles et à la manière dont les entreprises intègrent ces éléments à leur stratégie. Nous analysons également les Environmental Management Systems des émetteurs et la cohérence de leurs dépenses d'investissement avec une stratégie bas carbone. L'équipe ESG étudie l'exposition de l'émetteur aux risques de transition et son exploitation des opportunités liées à la transition vers une économie bas carbone. Nous valorisons ainsi les acteurs faisant preuve d'innovation et d'adaptation face aux problématiques climatiques liées à leur industrie. Nous sommes convaincus que le coût et les risques liés au changement climatique peuvent impacter directement la performance d'une entreprise et sa qualité de crédit.

Notre équipe ESG fournit également des documents de recherche interne sur les risques et les opportunités liés aux considérations ESG et au changement climatique. Ces recherches sont complétées par les notes de brokers auxquelles nous sommes abonnés, la recherche ESG des agences de notation, nos entretiens réguliers avec les entreprises et notre participation à des conférences et des événements sur le sujet.

### 5) Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation…) ?

Nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises ayant des activités sujettes à **controverses morales ou éthiques.**

Secteurs totalement exclus :

- Armes controversées: armes biologiques, armes chimiques, mines antipersonnel, armes à sous-munitions.
- Financement direct ou indirect des pays sous embargos commerciaux et sanctions internationales
- Entreprises soupçonnées de violations graves et/ou répétées des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN Global Compact).
- Émetteurs ou États domiciliés dans des juridictions figurant sur la liste noire/grise du GAFI ou la liste de l'UE des juridictions fiscales non coopératives.
- Obligations souveraines émises par des pays dont le score est inférieur à 40/100 à l'indice de perception de la corruption (Transparency International).
- Tout émetteur développant de nouveaux projets d'exploration, d'extraction, de raffinage de fossiles liquides ou gazeux, conventionnels et/ou non conventionnels

Secteurs exclus selon le degré d'implication de l'émetteur :

- Tabac – supérieur à 5% des revenus
- Sables bitumineux – supérieur à 10% des revenus
- Armes conventionnelles : armes ne relevant pas de la catégorie "armes de destruction massive" (c'est-à-dire non biologiques, non chimiques, non nucléaires et non radiologiques) – exclusion si elles représentent plus de 20 % des revenus.
- Extraction de charbon thermique – supérieur à 5% des revenus
- Extraction de charbon non conventionnel-- supérieur à 5% des revenus
- Pornographie – supérieur à 5% des revenues
- Tout émetteur dont plus de 5% de la production totale de combustibles fossiles liquides ou gazeux provient de l'exploration, l'extraction, le raffinage de combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels. Les combustibles fossiles liquides ou gazeux non conventionnels sont identifiés selon la définition du Comité Scientifique et d'Expertise de l'Observatoire de la finance durable, à savoir les schistes bitumineux et l'huile de schiste, le gaz et l'huile de schiste, le pétrole issu de sables bitumineux (oil sand), le pétrole extra-lourd, les hydrates de méthane, le pétrole et gaz offshore ultra-profonds et les ressources fossiles pétrolières et gazières dans l'Arctique
- Producteurs d'électricité dont l'intensité carbone n'est pas alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris.

| Année | Seuil carbone ($gCO_2/kWh$) |
|---|---|
| 2024 | 326 |
| 2025 | 291 |
| 2026 | 260 |
| 2027 | 232 |
| 2028 | 207 |

Secteurs exclus en l'absence de politique responsable

- Jeux d'argent
- Huile de palme et pâte à papier
- Fourrure – dès 10% d'activité dans l'industrie textile
- Activités dans les pays soumis à des sanctions internationales – supérieur à 5% des revenus

Pour les exclusions basées sur un seuil de chiffre d'affaires, la part d'activité à considérer est celle du chiffre d'affaires du dernier exercice clos publié. Quand la part du chiffre d'affaires de l'activité n'est pas connue ou est non représentative (effet prix ou effet volume ponctuels), une estimation de cette part sur la base d'indicateurs physiques ou d'historique de prix et de volumes est faite. Lorsque plusieurs activités d'une même chaine de valeur font l'objet d'une exclusion, la part du chiffre d'affaires à considérer correspond à la somme du poids dans le chiffre d'affaires de chaque activité exclue.

**Notation ESG**

Pour assurer la bonne application de notre politique d'investissement responsable, nous intégrons pleinement l'analyse ESG en amont du processus d'investissement :

- Le gérant s'assure d'abord que les sociétés proposées en comité d'investissement appartiennent à l'univers d'investissement éligible et ne sont pas impliquées dans les secteurs écartés par notre liste d'exclusion.
- Lors de l'initiation d'une idée d'investissement et avant de rentrer dans la phase d'analyse financière et extra-financière, le gérant consulte l'analyste ESG qui pré-valide ou non l'entreprise considérée selon le résultat de son analyse préliminaire.
- Cette pré-validation vise à écarter d'emblée les entreprises exposées à des risques ESG matériels sévères. L'analyste ESG vérifie la conformité des activités de l'émetteur avec la politique d'exclusion, étudie la recherche sur la performance ESG fournie par nos prestataires, analyse la gouvernance et recherche des éléments attestant de controverses ESG majeures.

L'étude préliminaire des indicateurs fournis par nos prestataires de services ESG nous permet de classer nos émetteurs potentiels selon leur qualité ESG :

- **A – les « meilleures » entreprises en termes d'ESG** : communication sur l'importance des questions ESG, mesures environnementales, sociales, et de gouvernance proactives et faisant partie intégrante de la culture de l'entreprise.
- **B – les entreprises ayant un bon niveau d'ESG :** bonne communication, mesures visant à réduire les risques ESG, existence possible de quelques controverses.
- **C – les entreprises ayant un niveau d'ESG moyen** : peu de communication et de mesures visant à réduire les risques ESG, existence de controverses.
- **D – les entreprises devant améliorer leur politique ESG** : communication en matière d'ESG très faible ou absente, forte exposition aux risques ESG, controverses importantes ou nombreuses.

**Analyse interne complémentaire**

Afin d'avoir une vision systématique de l'impact de la qualité ESG d'un émetteur sur sa qualité de crédit, nous effectuons une analyse complémentaire. Cette analyse extra-financière est effectuée en parallèle de l'analyse financière de l'émetteur. Notre équipe ESG émet une recommandation motivée par ses échanges avec l'émetteur, ses recherches additionnelles, l'appréciation du gérant et une méthodologie propriétaire qui s'appuie sur la matrice de matérialité du Sustainability Accounting Standards Board.

Nous utilisons la matrice de matérialité du SASB pour identifier les risques matériels de l'industrie à laquelle l'entreprise analysée appartient. A partir des informations collectées auprès de l'entreprise, de nos fournisseurs de recherche ESG et de nos recherches sur les controverses, nous identifions les risques extra-financiers qui peuvent avoir un impact financier significatif sur la qualité de crédit de l'entreprise. Notre évaluation de la qualité ESG d'un émetteur se fonde sur la capacité de l'entreprise à gérer ces risques pour en minimiser l'impact financier.

Cette analyse qualitative débouche sur un de ces quatre niveaux de recommandation :

- **Green flag** – L'analyste estime que les risques ESG matériels à l'entreprise ne sont pas susceptibles d'impacter la performance financière de l'émetteur et le rendement de ses obligations.
- **Orange flag** – L'analyste identifie au moins une problématique ESG matérielle qui est susceptible d'impacter négativement le rendement des obligations de l'émetteur.
- **Red flag** – L'analyste estime que le risque financier lié à la gestion des problématiques ESG est très élevé et qu'il est susceptible d'entraver la capacité de remboursement de l'émetteur à court terme.
- **Black flag** – L'analyste juge qu'un investissement représenterait un risque de baisse de rendement ou de défaut de paiement lié au risque ESG trop important pour IVO Capital Partners.

**Intégration de l'analyse ESG à la due diligence**

Après avoir déterminé la qualité ESG d'un émetteur et son niveau de recommandation sur notre échelle de matérialité ESG interne, nous intégrons ces éléments à notre processus d'investissement.

a. Impact sur le taux de rendement exigé

Afin de compléter la collecte de données ESG et notre analyse interne, nous prenons la décision d'ajuster le taux de rendement que nous exigeons d'une société si le risque associé à la gestion de ses problématiques ESG matérielles est élevé.

Nous comparons pour cela l'écart de taux de rendement de l'obligation aux écarts de taux moyens des obligations d'un univers défini ayant la même notation (moyenne Standard & Poors, Moody's et Fitch). Lorsque nous identifions un risque ESG matériel significatif, nous exigeons un rendement a minima supérieur 15 à 30% à la moyenne du même univers de notation. Nous nous assurons ainsi que nos clients perçoivent une rémunération adéquate au risque ESG que nous tolérons au sein de nos portefeuilles.

Le taux de rendement est l'un des facteurs déterminants de notre décision et de notre suivi d'investissement au quotidien. Par conséquent, y intégrer des facteurs ESG a un réel impact sur notre politique d'investissement et nous pousse à des débats plus approfondis en la matière.

Nous utilisons la table suivante pour déterminer les écarts de taux de rendement moyens (valeurs dynamiques données à titre indicatif). Nous nous appuyons principalement sur les données JP Morgan accessibles sur Bloomberg. Nous avons choisi de comparer les sociétés à l'indice du CEMBI BROAD Diversified, qui regroupe les sociétés Investment Grade, BB, B, CCC et CC des régions d'Afrique, Asie, Moyen-Orient, Europe et Amérique Latine.

b. Due diligence ESG

Les risques associés à l'environnement, la société et la gouvernance impactent nos décisions d'investissement en fonction du niveau de recommandation défini par notre analyse interne. Cette dernière étape détermine si l'émetteur évalué répond aux exigences d'IVO Capital Partners en termes de qualité ESG, condition préalable à tous nos investissements. Lors du comité d'investissement, réuni une à deux fois par semaine, la décision d'investissement est prise collégialement en tenant compte du flag ESG comme suivant :

- **Green flag**
  - A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement.
- **Orange flag**
  - A ou B – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 15% à l'écart de taux moyen à même notation.
  - C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation.
- **Red flag**
  - A, B, C ou D – Ces sociétés peuvent faire l'objet d'un investissement si elles justifient d'un écart de taux de rendement au moins supérieur de 30% à l'écart de taux moyen à même notation.
- **Black flag**
  - A, B, C ou D – Ces sociétés sont exclues de notre univers d'investissement quel que soit leur classement.

Dans certains cas, l'exigence de réactivité ne nous permet pas d'effectuer l'analyse ESG complémentaire avant de passer un ordre d'achat. Nous considérons alors que le gérant peut investir s'il a obtenu l'aval du comité d'investissement et une pré-validation ESG positive auparavant. Dans ces cas-là, l'objectif de la pré-validation est d'éviter d'investir dans des émetteurs qui recevraient un black flag lors de l'analyse ESG complémentaire.

Une fois l'analyse ESG complémentaire effectuée, l'émetteur se voit attribuer un flag et nous ajustons la position en fonction de la recommandation de notre analyste. Cette analyse ESG interne détaillée peut ainsi aboutir à un désinvestissement si le flag attribué l'exige.

c. Approche "Best-in-universe" pour les fonds à vocation ESG

Dans une démarche d'amélioration continue, nous souhaitons mettre en place une approche d'investissement responsable plus exigeante sur certains de nos fonds. En plus des exclusions sectorielles et de notre méthodologie d'intégration ESG, nous appliquons alors un filtre d'exclusion supplémentaire. Ce screening concerne pour l'instant uniquement le fonds IVO EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS.

Nous avons choisi une approche Best-in-class afin de privilégier les acteurs faisant preuve d'innovation et d'adaptation face aux problématiques ESG liées à leur industrie. Nous souhaitons également nous désengager progressivement des émetteurs qui ont une qualité ESG largement inférieure à l'univers d'investissement. Ainsi, nous excluons de notre univers d'investissement les émetteurs dont la qualité ESG est inférieure à au moins 75% des émetteurs de l'univers d'investissement (70% à partir de 2026). L'univers d'investissement correspond aux obligations en devises dures (EUR et USD) dans les pays émergents avec un minimum d'«outstanding amount » de 150M USD (source : Bloomberg), construit en nombre d'émetteurs.

**Engagement**

a) Climate Action 100+

En juin 2020, IVO Capital Partners a rejoint l'initiative d'investisseurs Climate Action 100+, lancée en décembre 2017 au cours du One Planet Summit et considérée comme l'une des initiatives les plus pertinentes pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Climate Action 100+ vise à garantir que les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre au monde prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique. Parmi ces entreprises figurent 100 "émetteurs d'importance systémique", qui représentent les deux tiers des émissions industrielles annuelles mondiales, ainsi que plus de 60 autres qui ont la possibilité de favoriser la transition vers une énergie propre.

Aux côtés des 450 investisseurs de l'initiative représentant un total d'actifs de 40 000 milliards de dollars, IVO Capital Partners soutient la déclaration publique d'action et demande aux entreprises d'améliorer leur gouvernance sur le changement climatique, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et de renforcer leur communication financière liée au climat.

IVO Capital Partners est un membre actif des coalitions d'investisseurs qui s'engagent auprès des entreprises suivantes :

- Sasol
- Vale SA
- AES
- Suzano

b) Sustainalytics

Aujourd'hui, notre statut de « boutique » de gestion d'actifs et notre taille intermédiaire **nous permettent d'être flexibles et d'adapter très vite notre politique d'investissement**. Cependant, malgré notre capacité à réagir rapidement et à nous entretenir régulièrement avec le management, le fait que nous investissions dans la dette et non dans les actions des entreprises **nous donne de facto moins de levier que les actionnaires pour pousser les sociétés au changement**. **De plus, le marché des pays émergents est peu mature face aux problématiques ESG** relativement à celui des pays développés. C'est pour l'ensemble de ces raisons que **nous avons décidé de passer par un prestataire externe**, Sustainalytics, pour nous aider à accroître notre impact et nous accompagner dans cette politique d'engagement.

IVO Capital Partners a décidé de souscrire au service d'engagement Sustainalytics centré sur les risques matériels, i.e. les risques ESG auxquels les entreprises sont le plus exposées et qui peuvent avoir un impact significatif sur leur performance financière. Sustainalytics entame un dialogue constructif avec les entreprises les plus exposées en termes de risques ESG afin de les aider à mieux gérer ces risques et à mettre en place des bonnes pratiques.

L'objectif de cet engagement est d'aider les investisseurs à protéger leur valeur à long terme en s'engageant auprès d'entreprises à haut risque sur leurs risques ESG financièrement matériels. Sustainalytics fournit un engagement collaboratif et constructif pour aider les entreprises à haut risque de nos portefeuilles à mieux identifier, comprendre et gérer leurs risques ESG. Le but est de combler leurs lacunes en matière de gestion des risques ESG, afin que l'entreprise cible améliore ses performances ESG.

Nous avons accès à la recherche, aux actualités sur les risques ESG transmis par Sustainalytics et aux résultats de leurs entretiens réguliers avec les entreprises. Lors de ces rencontres, des objectifs d'engagement clairs sont définis, les réponses des entreprises sont évaluées et chaque réunion est suivie de recommandations pour s'améliorer. Les développements positifs nous sont rapportés ainsi que les entreprises ignorant les problématiques ESG et ne fournissant pas d'effort d'amélioration, ceci devient alors un point d'attention accru sur l'entreprise.

IVO Capital Partners peut s'investir de la manière souhaitée aux côtés de Sustainalytics et de ses clients pour l'engagement : participation aux réunions, entretiens téléphoniques et voyages, accès à la plateforme client avec l'intégralité de la recherche sur l'univers.

### 6) A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Nous procédons à l'évaluation du niveau de qualité ESG de la société au moment de l'achat et procédons à une revue des indicateurs une fois par an. L'analyse interne complémentaire peut être mise à jour de manière anticipée en cas de changements significatifs (stratégie, équipe dirigeante, fusion-acquisition), d'irruption ou d'évolution négative d'une controverse. Sustainalytics nous envoie un rapport bimensuel sur les évolutions des controverses qui affectent nos émetteurs en portefeuille. L'équipe compliance s'assure que notre portefeuille respecte à tout instant notre politique d'exclusion.

Notre méthodologie d'analyse et d'intégration ESG fait également l'objet d'une revue annuelle et d'améliorations si nécessaire.

## IV. Processus de gestion

### 1) Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

**Aperçu de notre processus d'intégration ESG**

| Sustainalytics Score / Analyse interne | **A** 0 – 32 | **B** 32 – 50 | **C** 50 – 60 | **D** 60+ |
|---|---|---|---|---|
| Green flag | Société pouvant faire l'objet d'un investissement | | | |
| Orange flag | Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +15% | | Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30% | |
| Red flag | Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30% | | | |
| Black flag | Sociétés exclues de notre univers d'investissement quel que soit leur classement | | | |

La recherche ESG s'intègre pleinement dans la construction du portefeuille de notre fonds Short Duration. La première étape avant de procéder à l'analyse ESG d'un émetteur est de vérifier que ses activités respectent notre politique d'exclusion. La particularité du fonds EM Corporate Debt Short Duration SRI UCITS est d'exclure également de l'univers d'investissement les émetteurs dont la qualité ESG se situe dans les 75 % les moins bien notés de l'univers d'investissement.

Nous procédons ensuite à une analyse ESG approfondie, fondée sur la recherche Sustainalytics et notre recherche interne. Nous croisons ainsi le score Sustainalytics de l'émetteur et le niveau de recommandation émis par l'analyste à l'issue de ses recherches. Ces deux facteurs déterminent la recommandation ESG finale, parmi les 4 issues possibles :

- Société pouvant faire l'objet d'un investissement
- Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +15%
- Investissement si spread supérieur au spread CEMBI moyen à notation similaire +30%
- Sociétés exclues de notre univers d'investissement quel que soit leur classement

La recommandation issue de l'analyse interne conduite par IVO Capital Partners prévaut sur les indicateurs Sustainalytics : un émetteur marqué d'un « black flag » ne pourra faire l'objet d'un investissement même s'il est très bien noté par notre partenaire.

**Processus de construction du portefeuille**

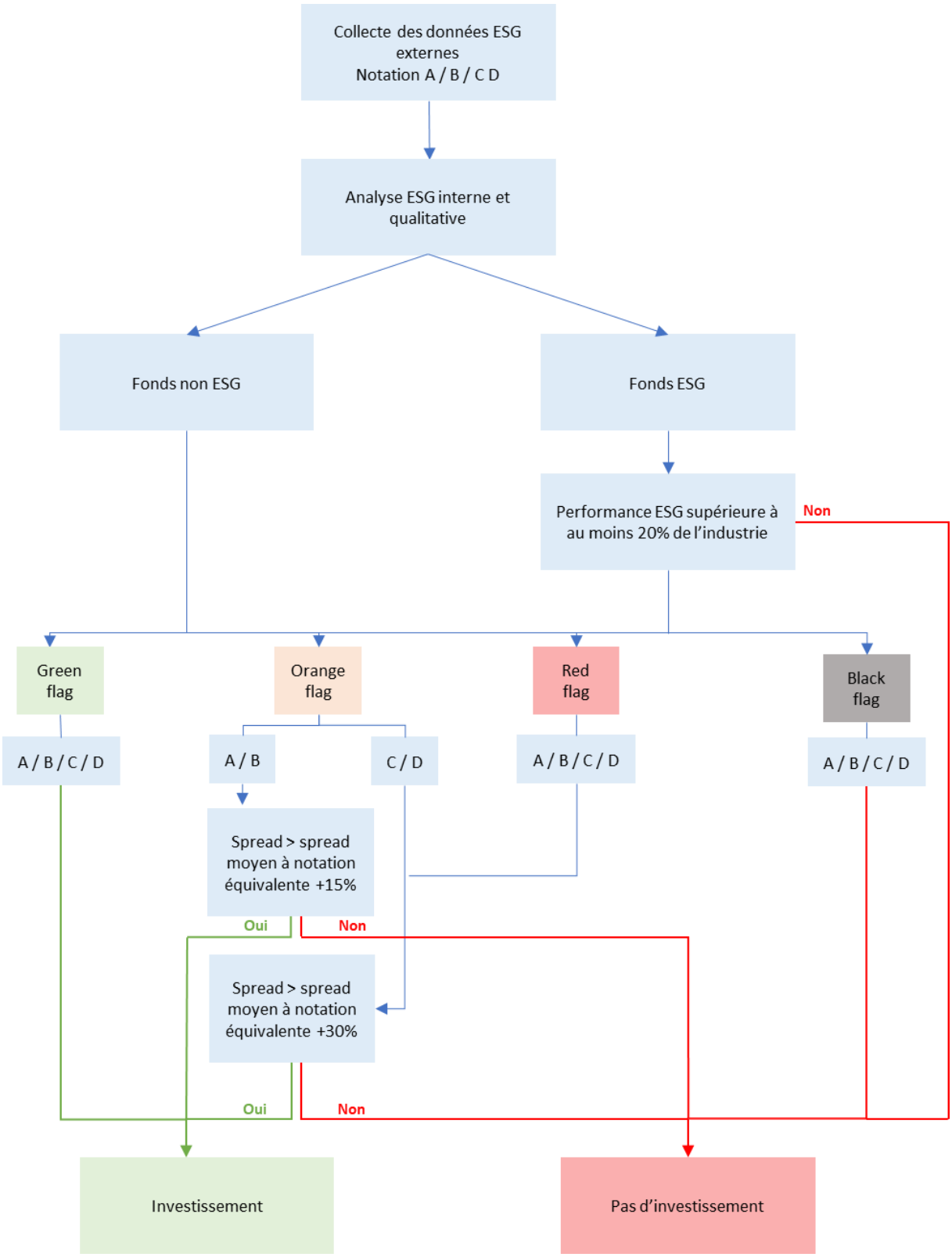


2) Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Les critères relatifs au changement climatiques font partie intégrante de notre approche ESG.

Sustainalytics étudie tout d'abord ces sujets pour définir le risque ingérable et l'écart de gestion et attribuer à un émetteur une note de risque ESG. Cette note de risque témoigne déjà en partie de la performance de l'émetteur face aux risques et opportunités liés au changement climatique. Au cours de notre analyse ESG interne, nous analysons ces risques et opportunités plus en détail. L'identification d'un risque relatif au changement climatique qui n'est pas adressé par l'entreprise impacte la recommandation interne fournie par l'analyste ESG et notre recommandation finale. Il peut arriver par exemple qu'une entreprise se voit attribuer un « black flag » à l'issue de l'analyse des risques climatiques et soit conséquemment exclue de notre univers d'investissement éligible. Les risques physiques sont notamment un point d'attention majeur, car ils peuvent générer des interruptions de la production voire un défaut de paiement.

Notre principe d'exclusion Best-in-class nous permet également d'exclure de notre univers d'investissement les acteurs qui ont une qualité ESG largement inférieure à l'univers d'investissement. Cela a pour effet de favoriser les émetteurs qui s'adaptent et innovent pour faire évoluer leur modèle face au changement climatique, et d'éviter d'investir dans des entreprises qui ne correspondent ni à l'ambition ESG du fonds ni aux objectifs internationaux de limitation du changement climatique.

Nous suivons également l'empreinte carbone, l'empreinte environnementale et l'alignement 2°C de notre portefeuille grâce aux données fournies par Trucost. Notre objectif est d'atteindre une performance supérieure à notre indice de référence sur ces indicateurs.

### 3) Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Tous les émetteurs présents dans les portefeuilles font systématiquement l'objet d'une prévalidation ESG interne.

Certains émetteurs ne sont pas notés par Sustainalytics, ils représentent au maximum 10% du portefeuille.

### 4) Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

La méthodologie de notation interne n'a pas été revue depuis l'audit initial, ni la politique d'investissement. En revanche, Le processus ISR a été en partie revu depuis l'audit en ce qui concerne son pilier intégration. Les deux piliers d'exclusion et d'engagement sont restés identiques.

Concernant le pilier intégration, deux modifications ont été apportées depuis le 1er octobre 2021 :

Le processus ISR est resté identique pour ce qui concerne les piliers exclusion et engagement. Pour ce qui est du pilier intégration, les modifications suivantes ont été apportées :

1. Sur l'approche "Best-in-Class":
    - Dans la version initiale du processus ISR, étaient exclus (i) les 20% des émetteurs ayant les notations Sustainalytics les plus faibles au sein de leur industrie. Etaient également exclus de l'univers (ii) certains émetteurs pour des raisons liées au pilier d'exclusion sectorielle ainsi que (iii) certains émetteurs exclus de manière ad-hoc sur la base des notations ESG internes et de la valorisation de leurs titres.
    - Cependant, dans notre calcul de réduction de l'univers, nous ne comptabilisions que les émetteurs exclus en raison de leur notation Sustainalytics.
    - Depuis le 4ème trimestre 2021, nous prenons également en compte dans notre calcul de réduction de l'univers les émetteurs exclus pour des raisons liées au pilier exclusion sectorielle. Nous avons donc décidé en parallèle d'abaisser légèrement le seuil d'exclusion sur la base de la notation aux 19% des émetteurs ayant les notations les plus faibles au sein de leur industrie (au lieu de 20% dans la version initiale).
    - À la suite de cette modification, le niveau de réduction de l'univers calculé est maintenant de 20.9% (19.6% liés à la notation Sustainalytics par industrie et 1.3% liés à l'exclusion sectorielle) – toujours en conformité avec le seuil de 20% défini par les termes de la politique d'investissement et les exigences du label ISR.
    - Nous ne comptabilisons toujours pas dans notre calcul de réduction de l'univers les émetteurs exclus de manière ad-hoc sur la base des notations ESG interne, qui viennent donc s'ajouter au niveau de 20.9% calculé.

- Nous avons changé notre méthodologie de “Best-in-Class“ à “Best-in-Universe“ à la suite de l’application V3 du label. Nous avons également mise à jour le seuil d’exclusion à 25% pour l’année 2025 et 30% pour l’année 2026.

2. Sur le processus d’intégration IVO :

    - En plus de l’approche “Best-in-Universe“, la Société de Gestion a mis en place un processus d’intégration propre, basé sur le niveau de valorisation des titres concernés associé à un système de notation interne qui vient compléter les données fournies par Sustainalytics.
    - La méthodologie de notation interne est amplement décrite dans la politique ESG qui a été communiquée à EY lors de l’audit initial et n’a pas changé depuis.
    - Ce qui a changé, c’est la manière d’intégrer ces paramètres dans la sélection des obligations :
        - Dans la version initiale, la Société de Gestion s’interdisait d’investir dans certains titres identifiés comme présentant un risque ESG élevé si leur valorisation -mesurée en spread de crédit- était en-deçà d’un certain seuil (égal au spread de crédit moyen des obligations de l’univers ayant une notation crédit équivalente plus une marge fixe de 100 ou 200 points de base pour refléter le risque ESG)
        - Dans la nouvelle version, ce seuil a été modifié – le spread de crédit moyen des obligations de notation crédit équivalente reste la référence, mais la marge additionnelle appliquée est maintenant variable (15% ou 30% du niveau de spread de crédit moyen).
        - Le changement vise à ce que l’approche d’intégration reste pertinente quelles que soient les conditions de marchés. En effet, dans des périodes où les spreads de crédit au sein de notre univers sont particulièrement élevés, l’approche originale est relativement peu contraignante et à l’inverse, dans les périodes ou les spreads de crédits moyens sont faibles, l’approche a tendance à être trop contraignante.
        - L’approche originale n’était pas non plus pertinente pour ce qui concerne les obligations Investment Grade, dont les spreads de crédit sont structurellement bas.
    - Le changement d’approche n’a pas d’impact sur le niveau de réduction de l’univers, les titres exclus de manière ad-hoc n’étant pas comptabilisés comme exclus dans notre univers de référence.

### Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Au sein du fonds présenté dans ce code de transparence, aucun actif n’est investi dans des organismes solidaires.

### 5) Le fonds pratique-t-il le prêt/emprunt de titres ?

Le fonds ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

Également, le fonds ne détient pas de positions courtes sur des actifs sélectionnés comme ESG.

### 6) Le fonds utilise-t-il des instruments dérivés ?

Le risque de change est systématiquement couvert.

### 7) Le fonds investit-il dans des OPC ?

Le fonds peut investir dans des fonds monétaires.

## V. Contrôle ESG

### 1) Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s’assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Pour assurer la bonne application de notre politique d'investissement responsable, nous avons mis en place en contrôle à deux niveaux.

Un contrôle de premier niveau est appliqué par la gestion : pré-trade, le gérant s'assure que les sociétés proposées en comité d'investissement appartiennent à l'univers d'investissement éligible. Pour le fonds Short Duration, il applique une vérification additionnelle et s'assure que le titre respecte le seuil de 75% du percentile ESG. Avant de passer un ordre d'achat, le gérant consulte l'analyste ESG qui pré-valide ou non l'entreprise considérée selon le résultat de son analyse préliminaire.

L'analyste ESG contrôle également mensuellement la composition du portefeuille et suit l'évolution des notes fournies par Sustainalytics ainsi que le respect de la liste d'exclusion. Si des titres ne sont plus conformes à notre politique Best-in-class, l'équipe de gestion dispose d'un délai de 3 mois pour les vendre. Concernant la liste d'exclusion, nous accordons une période de 12 mois aux entreprises en portefeuille pour qu'elles deviennent conformes avant de retirer notre investissement (maximum 5% du portefeuille). Cette règle ne s'applique pas à la catégorie d'exclusion « armes controversées ».

Le comité des risques révise également le portefeuille tous les trois mois. A cette occasion, le comité assure un deuxième niveau de vérification de la conformité de la gestion des portefeuilles avec la politique ESG et contrôle le respect des normes quantitatives sur le fonds Short Duration. Le comité des risques garantit également la conformité des documents de présentation des fonds avec la doctrine de l'AMF.

Le RCCI délégataire, Agama Conseil, a intégré le contrôle des risques ESG à son plan de contrôle 2021.

# VI. Mesures d'impact et reporting ESG

## 1) Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

La qualité ESG du fonds est évaluée avec son score moyen Sustainalytics, son centile moyen (classement en fonction de la qualité ESG de l'émetteur au sein de son industrie), son empreinte carbone et environnementale et son alignement avec un scénario 2°C. Nous évaluons également l'exposition du fonds à des controverses E, S et G sévères ainsi que son exposition à des controverses liées aux droits humains au travail.

Concernant le référentiel V2, nous avons utilisé les mesures suivantes :

Nous utilisons le CEMBI Broad Diversified 1-3 years comme indice de référence. L'objectif du fonds est d'atteindre une performance supérieure à l'indice de référence sur les indicateurs suivants : 1- Exposition du portefeuille à des controverses liées aux droits humains au travail (taux d'analyse supérieur à 90%) 2- Exposition du portefeuille à des controverses liées à des incidents de gouvernance (taux d'analyse supérieur à 75%)

Concernant le référentiel V3, nous avons choisi les mesures suivantes :

- PAI 3: GHG Intensity of investee companies (taux d'analyse supérieur à 80%)
- PAI 11: Lack of processes and compliance mechanisms to monitor (taux d'analyse supérieur à 55%)

## 2) Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le fonds ?

Nous communiquons sur les indicateurs d'impact ESG suivants pour l'année 2024 :

- Environnement
    - Empreinte carbone (tCO2e / M euros investi) : données fournies par Trucost
    - Alignement 2°C (niveau de réchauffement associé au portefeuille) : données fournies par Trucost
    - Exposition du portefeuille à des controverses environnementales sévères (niveau 4 ou 5) : données fournies par Sustainalytics
- Social
    - Exposition du portefeuille à des controverses sociales sévères (niveau 4 ou 5) : données fournies par Sustainalytics
- Gouvernance
    - Exposition du portefeuille à des controverses de gouvernance (niveau 1 à 5) : données fournies par Sustainalytics
    - Exposition du portefeuille à des controverses de gouvernance sévères (niveau 4 ou 5) : données fournies par Sustainalytics

- Droits de l'Homme
    - Pourcentage d'entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies : données fournies par le UNGC
    - Exposition du portefeuille à des controverses liées aux droits humains au travail : données fournies par Sustainalytics

### 3) Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du fonds ?

Nous communiquons sur notre gestion ISR du fonds par les biais suivants :

- Notre site internet http://ivocapital.com/ sur lequel nous publions notre politique d'investissement responsable et notre politique d'engagement ;
- Les documents juridiques (prospectus, DICI, rapports périodiques) et les reporting mensuels des fonds, publiés sur la page internet du fonds ;
- Le rapport d'impact du fonds, publié annuellement ;
- Le rapport ESG d'IVO Capital Partners, publié annuellement ;
- Le rapport sur l'empreinte carbone de nos portefeuilles, conforme aux recommandations de la TCFD, publié annuellement ;
- Le code de transparence du fonds, publié sur la page internet du fonds ;
- Le rapport annuel d'IVO Capital Partners des Principes pour l'Investissement Responsable.

### 4) La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

La société de gestion n'exerce pas les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

IVO Capital Partners publie annuellement un rapport détaillant les résultats de sa politique d'engagement.